

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

POUR LES MEUBLÉS CLASSÉS ET LES CHAMBRES D'HÔTES

SAISON 2024



Période du 1er janvier au 30 septembre 2024

Nom : Tél : Adresse :

	Date du séjour du	au	Nombre de Nuits	Nombre de Pers de plus de 18 ans	Tarif applicable * à votre hébergement	Montant taxe de séjour	Nbre Pers exonérées	Si la taxe de séjour a été perçue par un site de réservation, précisez lequel, (airbnb, abritel, booking, etc...)
Exemple	1/1/24	8/1/24	7	X	0,77 €	10,78 €	0	airbnb
Séjour 1				X				
Séjour 2				X				
Séjour 3				X				
Séjour 4				X				
Séjour 5				X				
Séjour 6				X				
Séjour 7				X				
Séjour 8				X				
Séjour 9				X				
Séjour 10				X				
TOTAL :								

€

* Tarif applicable à votre catégorie d'hébergement taxe additionnelle incluse

R	vous devez appliquer le tarif ci-dessous
A	Une chambre d'hôte
P	Un meublé 1 étoile
P	Un meublé 2 étoiles
E	Un meublé 3 étoiles
L	Un meublé 4 étoiles
	Un meublé 5 étoiles

Fait à : Signature :

Chèque bancaire à l'ordre du : REGISSEUR TAXE DE SEJOUR

Adressé à : Communauté Ales Agglomération
Bâtiment ATOME Service taxe de séjour
2 rue Michelet BP 60249
30105 ALES Cedex

Tel : 04 66 54 26 72

DATE LIMITE DE REGLEMENT : LE 15 octobre 2024